



Comment faire pour obtenir l'acte d'inaptitude sans re-travailler

Par **Anonyme23**, le **03/01/2013** à **11:23**

Bonjour,

Je vous explique la situation brièvement :

- Salarié dans l'entreprise depuis 4 ans
- En arrêt maladie depuis 3 mois et jusqu'au 7 janvier pour dépression réactionnelle suite au comportement abusif de mon supérieur
- Rencontre avec un psychologue et la médecine du travail pour établir un acte d'inaptitude à reprendre mon poste
- 30 décembre, reçoit une convocation à un entretien avec le chef de mon rayon car mon supérieur a émis sa démission
- Je me rend donc à l'entretien pour discuter d'une éventuelle reprise d'activité car le fait pour lequel je devais partir pour inaptitude démissionnait
- Lors de cette rencontre, je suis "accueillit" par les deux PDG de l'entreprise qui me réserve un accueil plus qu'irrespectueux (points sur la table, crayons qui volent, intimidation pour que je démissionne de moi même, car je cite "je ne te donnerais pas un centimes"...)
- Ils m'ont demandé (verbalement) de donner une réponse à savoir si je revenais ou non dans l'entreprise ce vendredi avant 11h.

A noter que mon arrêt ne se finit pour le moment que le 7 janvier, car pour que l'acte d'inaptitude soit signé par le médecin du travail je ne dois plus être en arrêt de travail, sachant que j'embauche à 5h du matin et le médecin ne prend son poste qu'à 9h je suis dans l'obligation de réaliser ces 4heures de travail...

-La direction peut-elle m'obliger à donner réponse ce vendredi ?

- Ma non-réponse peut être sujette à un licenciement ? (alors que je suis encore en arrêt)
- Comment puis-je faire pour être déclaré inapte sans retourner à mon poste de travail ?

Merci de vos réponses.

Anonyme23